



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/2455 du 7 novembre 2023, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métirame,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **CAP ARCONA***

de la société *RAIFFEISEN BEZUGS UND ABSATZGENOSSENSCHAFT
EG*

numéro de dossier *n° 2024-1090*

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active métirame par le règlement d'exécution (UE) 2023/2455 du 7 novembre 2023,

Considérant le retrait de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence CABRIO TOP (AMM n°2000336),

Considérant en conséquence que les exigences visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 ne sont plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 28 mai 2024**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	CAP ARCONA	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	RAIFFEISEN BEZUGS UND ABSATZGENOSSENSCHAFT EG Maitzborner Str. 1 55481 KIRCHBERG Allemagne	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	550 g/kg - métirame 50 g/kg - pyraclostrobine	
Produit de référence	Nom commercial	CABRIO TOP
	N° AMM	2000336
Numéro d'intrant	2100301	
Numéro de permis	2100187	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	28/05/2024
Date limite pour la vente et la distribution	28/08/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	28/11/2024

A Maisons-Alfort, le 17/05/2024

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BÉTAUD

33BC435FF8C6444...